

ARRETE 2024-155 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

AU GRADE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de QUINT-FONSEGRIVES,

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CHOURRY Armelle	Rédacteur territorial (CNRACL) à temps complet	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 100% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quint-Fonsegrives, le 03/09/2024.

Le Maire,

Jean-Pierre GASC



ARRETE 2024-156 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de QUINT-FONSEGRIVES.

Vu le code général des collectivités territoriales,Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
FERREIRA PATRICIO Magali	Adjoint administratif territorial (CNRACL) à temps complet	14/06/2021
GOUPY Margot	Adjoint administratif territorial (CNRACL) à temps complet	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 100% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quint-Fonsegrives, le 03/09/2024.

Le Maire,

Jean-Pierre GAS



ARRETE 2024-157 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire de QUINT-FONSEGRIVES,

Vu le code général des collectivités territoriales,Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
I VIGNARD Laurence	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe (CNRACL) à temps complet	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 100% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quint-Fonsegrives, le 03/09/2024.

Le Maire,

Jean-Pierre GAS



ARRETE 2024-159 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire de QUINT-FONSEGRIVES,

Vu le code général des collectivités territoriales,Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CAYRAC Jean-Pierre	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (CNRACL) à temps complet	
MICHAUX Vincent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (CNRACL) à temps complet	
PEREZ Frédéric	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (CNRACL) à temps complet	
REZUNGLES Pascale	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (CNRACL) à temps complet	
SICRE Sylvie	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe (CNRACL) à temps complet	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 60% d'hommes (dont 100% promouvables) et 40% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quint-Fonsegrives, le 03/09/2024.

Le Maire,

Jean-Pierre GASC



ARRETE 2024-160 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

Monsieur le Maire de QUINT-FONSEGRIVES.

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
CANCE Marlène	Adjoint technique territorial (CNRACL) à temps non complet (29h)	
TOLLER Jean-Christophe	Adjoint technique territorial (CNRACL) à temps complet	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 50% d'hommes (dont 100% promouvables) et 50% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quint-Fonsegrives, le 03/09/2024.

Le Maire,

Jean-Pierre GASC



ARRETE 2024-161 FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT 2024

AU GRADE D'AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

Monsieur le Maire de QUINT-FONSEGRIVES,

Vu le code général des collectivités territoriales,Vu les articles L522-23 à L522-31 du code général de la fonction publique,

ARRETE

Article 1 : Les fonctionnaires dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau annuel d'avancement au titre de l'année 2024 :

NOM - PRENOM	SITUATION ACTUELLE	EVENTUELLEMENT EXAMEN PROFESSIONNEL SATISFAIT LE :
RAHMAN Marie-Christine	Agent spécialisé principal de 2 ^{ème} classe des écoles maternelles (CNRACL) à temps complet	

Article 2 : Le présent tableau annuel d'avancement émis au titre de l'année 2024 comprend 0% d'hommes (dont 100% promouvables) et 100% de femmes (dont 100% promouvables).

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quint-Fonsegrives, le 03/09/2024.

Le Maire,

Jean-Pierre GASC